

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU **JEUDI 14 DECEMBRE 2017 A 19h30**

Le Conseil Municipal du MÉE-SUR-SEINE s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville, le jeudi 14 décembre 2017 à 19h30

Présidé par M. le Maire, Franck VERNIN, les Conseillers Municipaux étaient présents (22) ou excusés (3) ou excusés représentés (8) ou absents (2). Après la désignation de Mme Ouda BERRADIA en qualité de Secrétaire de Séance, il a été soumis aux Conseillers Municipaux, les dossiers suivants :

1	Désignation du Secrétaire de Séance : adopté à l'unanimité				
2	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 novembre 2017 : adopté à l'unanimité				
3	Décisions prises par M. le Maire du 14 septembre au 28 novembre 2017 : a pris connaissance				
4	<p>Participation aux frais d'énergie du personnel et des enseignants logés : adopté à l'unanimité</p> <p>Décision pour la période du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018, de porter : la participation aux frais de chauffage à 1.118,20 € pour un logement type T3, 1.341,70 € pour un logement type T4, 1.565,38 € pour un logement type T5 ; la participation aux frais d'électricité à 463.68€ pour un logement type T3, 536.13€ pour un logement type T4, 681.03€ pour un logement type T5 ; la participation aux frais d'eau à 344.80€ pour un logement type T3, 517.20€ pour un logement type T4, 689.60 pour un logement type T5. Dit que la recette sera encaissée aux chapitre et nature correspondants du budget communal.</p>				
5	<p>Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) par les ouvrages de distribution et de transport de gaz : adopté à l'unanimité</p> <p>Fixation du montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution et de transport de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente. Dit que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier, et que le calcul du plafond de la RODP 2017 s'établit comme suit :</p> $\text{Formule} = [(0,035\text{€} \times L_n) + 100\text{€}] \times \text{Coef}$ <p style="text-align: center;">RODP 2017 : 1197,58 €</p> <p><i>L_n : longueur exprimée en mètres des canalisations du domaine public communal (26140 m)</i> <i>Coef : Coefficient de revalorisation (1,18)</i></p> <p>Dit que la recette correspondant au montant de la redevance perçu sera inscrite au compte 70323. Autorisation à Monsieur le Maire de signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.</p>				
6	<p>Redevance d'Occupation Provisoire du Domaine Public (ROPDP) par les ouvrages de distribution et de transport de gaz : adopté à l'unanimité</p> <p>Décision de l'institution de la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Fixation du mode de calcul, conformément au Décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire sur les bases suivantes :</p> $\text{Formule} = (0,35\text{€} \times L) \times 1,02$ <p><i>L : longueur exprimée en mètres des canalisations construites et renouvelées sur le territoire de la commune et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due</i> <i>Taux de revalorisation : 1,02</i></p> <p>Dit que la recette correspondant au montant de la redevance perçu sera inscrite au compte 70323. Autorisation à Monsieur le Maire de signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.</p>				
7	<p>Acomptes sur subventions 2018 aux associations : adopté à l'unanimité</p> <p>Décision d'accorder par avance sur les subventions 2018, les acomptes suivants : MJC Le Chaudron : 113 200 € ; Animations et œuvres sociales en faveur du personnel communal de la Ville du Mée-sur-Seine : 18 000 € ; Le Mée Sports Athlétisme : 3 631 € ; Le Mée Sports Melun Val de Seine Basket Ball : 28 599 € ; Le Mée Sports Cyclisme : 2 418 € ; Amicale Cyclo Le Mée : 767 € ; Le Mée Sports Cercle Méen d'Escrime : 2 249 € ; Le Mée Sports Football : 57 624 € ; GRS Le Mée : 2 782 € ; Le Mée Sports Hand Ball : 5 842 € ; Le Mée Sports Section Judo : 3 872 € ; Le Mée Sports Section Karaté : 1 436 € ; Le Mée Sports Kick-boxing : 5 381 € ; Le Mée Sports Muay-thai : 2 347 € ; Le Mée Sports Pétanque : 2 188 € ; Asso. Le Mée Sports Tennis : 4 750 € ; Le Mée Sports Tennis de Table : 895 € ; Section de Tir Le Mée Sports : 119 € ; Le Mée Sports Section Tir à l'arc : 1 047 €. Dit que les dépenses seront imputées aux chapitre et nature correspondants du budget communal. Précision qu'en application de l'article 2131-11 du Code général des collectivités territoriales, les acomptes sur subventions 2018 aux associations ont été votés et les Conseillers intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote des subventions les concernant comme suit dans le tableau présenté.</p>				
8	<p>Autorisations de dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif (BP) 2018 : adopté à l'unanimité</p> <p>Décision dans l'attente de l'adoption du Budget Primitif 2018 d'ouvrir des crédits d'investissement aux chapitres 21 pour réaliser l'exécution comptable des opérations suivantes :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Opération</th> <th style="text-align: left;">Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Remplacement véhicule</td> <td>15 000 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Dit que les crédits précités seront repris au Budget Primitif de l'exercice 2018.</p>	Opération	Montant	Remplacement véhicule	15 000 €
Opération	Montant				
Remplacement véhicule	15 000 €				

9	<p>Recensement de la population : modalités de rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur communal : adopté à l'unanimité</p> <p>Fixation de la façon suivante les modalités de rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur. Dit que les tarifs votés lors du Conseil Municipal du 23 février 2017 sont reconduits. Agents recenseurs : par feuille de logement : 1.15 €, par bulletin individuel : 1.90 €, par réunion d'information : 24.00 €. Coordonnateur : par feuille de logement : 0.30 €, par bulletin individuel : 0.30 €, par réunion d'information : 24.00 €. Dit qu'une indemnité forfaitaire de 100 € sera versée à chaque agent recenseur pour la période de repérage précédant le recensement. Dit que les crédits seront inscrits au budget 2018. Précision que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication.</p>
10	<p>Transfert de compétence Politique de la Ville « Programme de Réussite Educative (P.R.E) » : adopté à l'unanimité</p> <p>Décision du transfert de la compétence « Politique de la Ville – Programme de réussite éducative » à la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine à compter du 1^{er} janvier 2018. Prise d'acte de la décision du Conseil d'administration du CCAS, en charge de la compétence « Politique de la Ville – Programme de réussite éducative » jusqu'au 31 décembre 2017 inclus, de transférer les personnels affectés à la mise en œuvre de ladite compétence à compter du 1^{er} janvier 2018. Autorisation à Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs au transfert de la compétence « Politique de la Ville – Programme de réussite éducative », entériné par la présente délibération.</p>
11	<p>Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) sur l'évaluation des charges suite au transfert des Zones d'Activités Economiques : adopté par 24 voix pour et 5 abstentions (M. R. SAMYN, M. J.P. GUERIN-pouvoir M. M. AYINA, Mme N. DAUVERGNE-JOVIN-pouvoir Mme L. CADET, M. M. AYINA et Mme L. CADET)</p> <p>Décision d'approuver le contenu et les conclusions du rapport sur l'évaluation des charges nettes transférées au titre de la compétence « Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » à la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS).</p> <p>Notification de cette décision à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération.</p>
12	<p>Service de l'eau – Rapport 2016 du délégataire Suez : a pris acte</p> <p>Les volumes distribués apparaissent en baisse par rapport à 2015 puisqu'ils sont passés de 937 687 m³ en 2015 à 709 346 m³. Mais cette baisse apparente n'est due qu'au fait du changement de délégataire ayant entraîné l'arrêt des comptes au 31 décembre 2015. En année pleine, du fait du rythme de la facturation, les mètres cubes comptabilisés sur l'année, comprennent ceux du 4^{ème} trimestre de l'année précédente, puis ceux correspondant aux 3 premiers trimestres de l'année en cours. Pour 2016, n'apparaissent dans ce bilan que les chiffres liés à 3 trimestres. Il y a donc cohérence entre les données de 2015 et celles de 2016. Le nombre de clients est également en baisse : 2 649 en 2015 à 2 623 en 2016. Quant au prix de l'eau, il est passé pour une consommation de 120 m³/an de 4,44 €/m³ à 4,41 €/m³ (assainissement compris).</p> <p>Prise d'acte du rapport de l'exercice 2016 sur la distribution de l'eau, qui sera mis à la disposition du public.</p>
13	<p>Service du gaz – Rapport 2016 du délégataire GRDF : a pris acte</p> <p>Les quantités distribuées entre 2015 et 2016 sont en baisse. Celles-ci sont passées de 45 589 MWh en 2015 à 40 454 MWh en 2016 soit une diminution de 5 135 MWh ou 12.69 %, de telles variations s'expliquant aisément par les variations climatiques. Le nombre de clients est également en légère baisse 2 397 en 2015 et de 2 349 en 2016. Prise d'acte du rapport de l'exercice 2016 sur la distribution du gaz naturel qui sera mis à la disposition du public.</p>
14	<p>Cession de deux lots 257, avenue de la Gare à Le Mée-sur-Seine au profit des Foyers de Seine-et-Marne : adopté à l'unanimité</p> <p>Décision de vendre les deux studios de 28 m² chacun situés 257, avenue de la Gare formant les lots 55, et 56 pour un montant de 78 389 euros net vendeur à la Société LES FOYERS DE SEINE-ET-MARNE. Autorisation à Monsieur le Maire de signer les actes notariés y afférents. Dit que les recettes seront inscrites aux chapitres et articles correspondant du budget communal.</p>
15	<p>Concession d'aménagement – Présentation du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) pour l'année 2016 : adopté par 29 voix pour et 1 abstention (Mme N. YAZICI)</p> <p>Approbation du compte-rendu annuel à la collectivité pour 2016 du concessionnaire d'aménagement, AMENAGEMENT 77, et son annexe qui ont été présentés.</p>
16	<p>Convention 2017 d'adhésion de la Commune au Fonds de Solidarité Logement (FSL) : adopté à l'unanimité</p> <p>Approbation de la convention d'adhésion pour 2017 qui a été présentée, proposée par le Conseil Départemental de Seine-et-Marne définissant les modalités de financement et de fonctionnement du Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.).</p> <p>Autorisation à Monsieur le Maire à verser auprès d'INITIATIVES 77 la contribution pour 2017 de 6 291 €, au titre du F.S.L, soit 0.30 € par habitant, sur la base de la population légale comptabilisée par l'INSEE au 1^{er} janvier 2014 (soit 20 969 habitants), fixé selon le mode de calcul validé par le comité directeur du F.S.L. de Seine-et-Marne. Autorisation à Monsieur Le Maire de signer la convention correspondante ainsi que tout document y afférent. Dit que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et nature correspondants du budget 2017.</p>
17	<p>Prestation de Service Unique (PSU) – Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) – Renouvellement convention avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour la période 2018/2020 – Multi-accueil VANILLE CHOCOLAT : adopté à l'unanimité</p> <p>Approbation de la nouvelle convention d'objectifs et de financement relative à la Prestation de Service Unique (PSU), avec la CAF de Seine-et-Marne, concernant le Multi-Accueil VANILLE-CHOCOLAT, pour la période de 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020. Autorisation à Monsieur le Maire de signer ladite convention, et à solliciter toutes subventions afférentes.</p>
18	<p>Informations diverses</p> <p>Dans le cadre de la délégation accordée au Maire par le Conseil Municipal le 23 février 2017, les marchés suivants ont été passés en :</p>

	NOVEMBRE 2017 : FOURNITURE DE COLIS DE NOEL OFFERTS AUX SENIORS P.J.V. SA (95 – Argenteuil) : - le colis personne seule 16,90 €. HT - le colis couple 24,90 €. HT
19	Motion relative à la fin des contrats aidés : adopté par 29 voix pour, 1 voix contre (Mme O. BERRADIA) Considérant l'annonce du gouvernement de mettre fin aux financements des contrats aidés ; Considérant les conséquences d'une telle décision pour notre collectivité dans la gestion de ses services ; Considérant les conséquences pour les salariés en contrat aidé et la disparition de ce dispositif d'insertion ; Considérant la fragilisation des services publics, Opposition à la suppression des financements en faveur des contrats aidés. Association à la demande de moratoire déposée par les 6 associations représentatives des Maires de France. Demande solennellement au Gouvernement que toute intervention dans les dispositifs susceptibles d'impacter la gestion des Ressources Humaines des collectivités fasse préalablement l'objet d'une concertation en amont afin de maintenir la qualité du service public rendu et le maintien de la cohésion sociale essentielle. Rappelle que la politique d'insertion par l'emploi doit être un engagement majeur et volontariste de l'Etat, une solidarité qui au travers de divers dispositifs aide à revenir vers le travail. Encouragement du gouvernement à soutenir les collectivités territoriales et les associations qui s'engagent pour l'emploi durable et utile.
20	Questions diverses

Avant de clore la réunion, M. VERNIN s'est livré à la traditionnelle séance de questions de Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux. La séance a été levée à 20h11 mn. M. le Maire a ensuite donné la parole au public.



Le Maire du Mée-sur-Seine,


Franck VERNIN